



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
2/11/2022

Date d'affichage :
2/11/2022

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

OBJET :

**Programme d'enfouissement
du SIERC :**

Sente du Moulin

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 095-219502135-20221109-382022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angélo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Elodie HARDY ;

Le quorum est atteint.

M. Christian SCHMUTZ a été désigné secrétaire de séance

Vu le programme d'enfouissement des réseaux téléphonique, électrique et éclairage public, défini avec le SIERC,

Vu la délibération n°5/2020 du 5 mars 2020 relative au programme d'enfouissement,

Considérant que la SICAE du Sausseron a décidé (en juillet 2022) d'enfouir le réseau électrique qui alimente le château d'eau et les 2 habitations de la sente du Moulin à la suite de différents incidents réseaux sur la ligne électrique, très sensible en raison de la proximité des arbres sur les hauteurs. La SICAE prend en charge à 100 % cette partie des travaux.

Considérant qu'il y a lieu de profiter des tranchées ouvertes par la SICAE pour enfouir également le réseau France télécom, RTC et fibre optique afin de sécuriser la ligne téléphonique des habitations de la sente du Moulin et du château d'eau.

Considérant que le SIERC finance 70 % du montant HT des travaux d'enfouissement de réseaux France Télécom, RTC et fibre optique.

Le montant de ces travaux est estimé à 36 093,00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme SIERC d'enfouissement de la sente du Moulin,

S'ENGAGE à régler la part communale de l'enfouissement, représentant 30 % du montant HT soit 10 827.90 €

DIT que cette dépense sera inscrite au BP 2023

Pour extrait certifié conforme

